RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté à la séance plénière du 14 janvier 2020

REACh et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

Déclaration du groupe de la Coopération

Face à l'enjeu que représente la maîtrise du risque chimique en termes de santé et d'environnement, les États membres de l'Union européenne se sont mobilisés afin d'adopter une règlementation commune directement applicable en droit national : le règlement européen REACh.

Reconnaissons que ce projet coordonné à l'échelle européenne a eu plusieurs vertus :

Il a permis des avancées notoires sur le plan de la connaissance scientifique des caractéristiques et des risques liés aux substances, mélanges ou articles. Grâce aux informations communiquées par les entreprises, une base de données conséquente a pu être constituée sur les substances qu'elles utilisent et sur les mesures de gestion des risques associées.

REACh a également eu pour conséquence, à terme, la limitation de l'usage de certaines substances, et leur substitution par d'autres moins risquées ou mieux maîtrisées. Ainsi, malgré un coût économique certain pour les entreprises, et notamment pour les plus petites d'entre elles, le processus devrait permettre un bénéfice global sur la santé et sur l'environnement.

Enfin, REACh a permis une coopération accrue entre acteurs économiques. Certaines entreprises se sont même regroupées afin de mutualiser le coût des études.

L'avis formule toutefois des propositions pour parfaire les résultats obtenus par REACh, que ce soit en matière de gestion technique et scientifique, de procédures, de pilotage et de gouvernance, tout en souhaitant associer à ces réflexions l'ensemble des parties prenantes.

Le groupe de la coopération soutient particulièrement les recommandations de renforcement des travaux de recherche publics et privés, notamment liés aux risques émergents, afin de créer et de tester des outils scientifiques permettant de mieux caractériser les impacts des substances chimiques. Il approuve de la même façon le souhait d'une meilleure coordination entre organismes concernant les études et les questions méthodologiques.

Il s'associe également aux voeux de cohérence, au niveau européen, dans les définitions et dans les classifications des substances.

Il est enfin favorable à l'amélioration des contrôles vis-à-vis des produits importés de pays tiers, afin que les contraintes soient identiques pour tous en matière de mode de production, limitant ainsi toute distorsion de concurrence.

Un point d'attention cependant, concernant la nécessaire information en direction du grand public : l'étiquetage des substances dangereuses doit être bien réfléchi et être réellement compréhensible, pour être utile aux consommateurs lors de leurs actes d'achats.

En conclusion, les préconisations de l'avis constituent des perspectives d'évolution intéressantes pour le règlement REACh et pour son application. Le groupe de la coopération remercie la rapporteure pour son travail mené dans le respect et dans l'écoute des différents points de vue.

Il a voté favorablement l'avis